

Nous, **MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES/MMA IARD** représenté par **Jean-François BELLET** du Cabinet **S.A.G.A.**, BP 54 - 69922 OULLINS CEDEX – France, certifions que :

**M Sylvain REED**  
**Domicilé(e): Poteau Saint Luc**  
**Quartier la Beaumette**  
**05140 ASPRES SUR BUECH**

est assuré par le contrat n° **105.630.300** du fait de son adhésion au **SYNDICAT NATIONAL DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE (S.N.A.M.)** dont le siège se situe :

« Maison des Parcs et de la Montagne », 256 rue de la République – **73000 CHAMBERY** ". Tél : 04.79.70.20 42.

Cette assurance (**tableau des garanties qui se trouve dans votre espace adhérent "Attestations & Factures"**) couvre :

- **sa " Responsabilité civile professionnelle, défense et recours pénal "** pour la pratique des activités effectuées en montagne qui ne nécessitent pas l'utilisation de techniques d'alpinisme pour la progression, à l'exception du canyoning si l'option est souscrite.

Ces activités (qui traitent l'encadrement, la formation et l'animation) peuvent être pratiquées toute l'année notamment sous forme de :

**randonnées pédestres** (statut stagiaire AMM : à l'exclusion des pays étrangers ne reconnaissant pas le statut), raquettes à neige (selon diplôme), vélo tout terrain y compris sur neige fatbike (selon diplôme), vélo à assistance électrique (selon diplôme), la trottinette de descente (selon diplôme), l'encadrement des activités avec engins électriques (du type trottinettes... (selon diplôme)), **à l'exclusion de la RC circulation de l'engin électrique**, marche nordique, randonnées "pieds dans l'eau" (*sous conditions : pas de recours à la nage, hauteur de l'eau dépassant rarement le genou, pas de passages dans des gorges*), randonnées avec fauteuils tout terrain et joëlettes, reconnaissance d'itinéraires, rédactions de brochures touristiques, interventions liées à l'organisation et à la promotion des activités, parcours d'orientation avec ou sans GPS, petits travaux d'entretien et signalisation de sentiers, initiation Trail (hors compétition), activités et ateliers d'animation liés à la découverte et à la connaissance du milieu naturel, humain et du patrimoine montagnard (par exemple petit bricolage bois, journées fabrication du pain autour d'un four, visites de fermes, visites de ruchers...), igloos ou trous à neige.

Sont également assurées : le bivouac (statut stagiaire AMM exclu) dans un refuge pastoral non gardé, à la belle étoile sous tente, tipi, abri de survie, igloo, la fourniture de repas lors de sorties à la journée ou de sorties nocturnes, l'utilisation et la garde des animaux de bât pour les besoins des activités assurées, l'activité de guide touristique, la formation professionnelle, la sous-traitance et/ou revente de prestations à d'autres accompagnateurs en montagne adhérents du SNAM, l'accompagnement du public sur site éruptif à l'île de la Réunion (selon attestation), la RC incendie, explosion et dégâts des eaux en locaux occupés pour moins de 20 jours.

- **les " Accidents corporels "** (décès, invalidité permanente) pour l'A.e.M. et ses clients,

- **les " Frais de recherches et de secours "** à hauteur de 8000 €.

- **la " Protection juridique "** sous le contrat COVEA PROTECTION JURIDIQUE n° 4 629 505

- **l'assistance rapatriement** (MMA Assistance) en cas d'accident grave survenu à plus de 50 km du domicile de l'assuré, dont l'étendue territoriale est :

**pour l'A.e.M.** en encadrement ou en repérage justifié => le monde entier,

**pour les clients** => Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark Espagne et Baléares, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie et îles, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays Bas, Portugal, Saint Siège, Saint Marin, Suède, Suisse.

**Si option(s) souscrite(s):** assurance complémentaire pour les activités suivantes :

**Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du Sport. Conformément aux dispositions de cet article, la Responsabilité civile « des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées » est garantie.**

Cette attestation est valable pour la période du 22/12/2020 au 30/11/2021.

Pour effectuer les formalités de renouvellement, la garantie reste acquise jusqu'au 31/12/2021

Fait à OULLINS, le 22/12/2020

L'assureur, par délégation,

Jean-François BELLET

SARL S.A.G.A. Assurances  
Jean-François BELLET  
BP 54 - 69922 OULLINS CEDEX  
Tél. 04 79 51 72 33  
jean-francois.bellet@mms.fr  
SIREN 509 507 100 - C. de com. 099046087



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE<sup>1</sup>**  
(Articles ----- R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015)

Dénomination de l'entreprise d'assurance :	La société d'assurances MMA
Représenté par :	la SARL SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS
Adresse :	14, boulevard Marie et Alexandre OYON 72000 LE MANS
Qualité :	Agent d'assurances
Atteste que :	REED Sylvain
Numéro SIREN :	811 753 292
Adresse :	Poteau Saint Luc Quartier la Beaumette 05140 ASPRES SUR BUECH

A souscrit un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, établi conformément aux articles R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015.

Cette police est souscrite par le Syndicat National des Accompagnateurs en montagne Maison des Parcs 256 Rue de la République 73018 CHAMBERY cedex, pour le compte de ses adhérents.

La police souscrite porte le n° : 107 482 250

et prend effet le lendemain à 0 heure du jour de la délivrance de l'immatriculation.

Le contrat est valable du :	01 janvier 2021 au 31 décembre 2021
et couvre les risques suivants :	Le contrat souscrit couvre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, établi conformément aux dispositions des articles L. 211-18 et R. 211-35 à R. 211-40 du Code du Tourisme.
Pour un montant de (en euros) (1) :	8 000 000 €

Le calcul de ce montant prend en compte l'extension (le cas échéant) du contrat d'assurance aux établissements secondaires (membres de l'union ou de la fédération immatriculée).

En cas de cessation du contrat, l'entreprise d'assurance est tenue d'en informer, par tous moyens permettant d'en obtenir un accusé de réception, la commission quinze jours au moins avant la date de cessation.

Fait à Oullins, le : 22/12/2020

**SARL S.A.G.A. Assurances**  
Jean-François BELLET  
BP 54 - 69922 OULLINS CEDEX  
Tél. 04 78 51 77 33  
[jean-francois.bellet@mma.fr](mailto:jean-francois.bellet@mma.fr)  
SIREN 509 507 150 - Orfas 09046647

L'assureur, par délégation, Jean François BELLET

(1) Attention : il ne s'agit pas du montant de la cotisation que vous avez réglée mais bien du montant garanti par votre entreprise d'assurance.

REED Sylvain  
Poteau Saint Luc  
Quartier la Beaumette  
05140 ASPRES SUR BUECH

Chambéry le 22/12/2020

Objet: Attestation RADIO FREQUENCE COMMERCIALE SNAM

Je soussigné M. Raphael BONENFANT, président du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, atteste que l'Accompagnateur en Montagne nommé ci-dessus est adhérent(e). Son adhésion, lui donne droit pour l'année 2021 à l'utilisation de notre fréquence commerciale SNAM.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, à mes salutations distinguées.

Raphael BONENFANT - Président du SNAM



---

Cher collègue,

**L'attestation radio fréquence commerciale SNAM, ci-dessus, vous permet de justifier votre adhésion au SNAM et donc votre autorisation à utiliser la fréquence commerciale du syndicat.** Ce document vous sera demandé pour adhérer ou renouveler votre adhésion annuelle à un réseau. Il est conseillé de garder l'original et de transmettre une copie à chaque demande.

**Ci-dessous, les coordonnées des différents Réseaux Radio à contacter selon vos besoins :**

<b>CANAL EMERGENCY « CANAL E »</b>	TEL : 04 50 22 03 03 MAIL : canal-e@sdis74.fr
<b>SECURITE MERCANTOUR</b>	TEL : 06 07 74 21 82 MAIL : jeanmarie.maria@orange.fr
<b>SECURITE DAUPHINE</b>	TEL : 06 07 40 05 21 MAIL : reseau-radio-securite-dauphine@orange.fr
<b>SECURITE VANOISE</b>	TEL : 06 87 72 35 68 MAIL : beatrice.duraz@orange.fr
<b>SECURITE ALERTE MONT BLANC</b>	TEL : 04 50 53 22 08 MAIL : radio@chamoniarde.com
<b>SECURITE UBAYE</b>	TEL : 06 86 49 25 62 MAIL : reseau.radio.secours04@gmail.com
<b>SECURITE OISANS-ECRINS</b>	TEL : 06 08 64 26 24 MAIL : oisansecrins@free.fr
<b>GRA (GRAND RESEAU DES ALPES)</b>	TEL : 04 50 53 22 08 MAIL : radio@chamoniarde.com

(Cinq réseaux associatifs forment le G. R. A : Sécurité Alerte Mont-Blanc – Vanoise – Dauphiné – Oisans/Ecrins et Ubaye/Alpes de Haute Provence. Votre unique interlocuteur pour ce réseau est La Chamoniarde).

